

# Intervention

## Protocole annexe à la convention générale entre la France et l'Algérie sur la sécurité sociale

18-12-2017

Jean-Paul LECOQ

Je tiens tout d'abord à féliciter le travail de la commission des Affaires étrangères et de Monsieur le rapporteur qui, au cœur du mois de juillet dernier, a décidé d'adopter l'idée d'une lecture plus sereine de cet accord, ce qui a permis d'établir un rapport poussé et de mener des auditions pertinentes.

J'en profite pour redire ici tout mon soutien à votre demande de proposer à l'inspection générale des affaires sociales de mener une étude fournie sur ce phénomène de tourisme médical et de règlement des soins par des accords bilatéraux.

16 pays sont aujourd'hui concernés par les dettes liées à des étrangers non-résidents à l'AP-HP, dont l'Algérie, les États-Unis ou encore l'Espagne.

J'espère que votre rapport fera date et permettra de réfléchir pour avancer sur ce sujet.

A l'heure où l'hôpital en est réduit à faire les fonds de tiroir, il est peut-être intéressant de travailler de ce côté-là, ce seront peut-être quelques postes d'infirmière ou d'aides-soignants de maintenus...

Je soutiens aussi la proposition de transmettre ce rapport au ministère pour que cette problématique soit prise en compte au plus haut niveau.

Ce nouveau rapport, étoffé par de nouvelles auditions, est donc complet et permet de bien comprendre la situation.

Liés depuis 1980 par un accord ayant créé de nombreux contentieux de paiements entre la France et l'Algérie et étant devenu inadapté pour les patients algériens, les deux pays ont décidé qu'il était nécessaire de repartir sur de toutes nouvelles bases.

Négocié depuis 2009, ce protocole de 17 articles a été signé à Alger en 2016.

Le but de ce texte est donc de clarifier la prise en charge par la Sécurité sociale algérienne des soins des patients algériens dispensés dans les hôpitaux français.

Cet accord concerne un maximum de citoyens algériens afin de faire de ce parcours de soin le plus simple et le mieux balisé et limiter ainsi les Algériens qui viendraient se faire soigner en dehors de ce cadre et donc, qui couteraient plus cher aux hôpitaux français.

À l'intérieur de ce chemin, tout sera clair financièrement entre les deux États, et c'est un progrès par rapport à l'accord précédent.

Ce texte faisant tout à fait consensus parmi les parlementaires, à l'exclusion de l'extrême droite, tant par son objectif que par la manière dont la commission a retravaillé le sujet.

Je tiens donc à rendre un hommage appuyé à Ambroise Croizat, un de nos illustres prédécesseur communiste de 1936 à 1940, puis ministre du travail en 1945 qui a porté la mise en place de la Sécu au sortir de la guerre.

Si aujourd'hui nous avons ces échanges, si nous avons dit plusieurs fois en commission que la France était riche de sa générosité à l'égard des patients français et étrangers, c'est bien parce qu'Ambroise Croizat a œuvré de manière acharnée pour créer la Sécurité sociale.

Sa finalité est exprimée dans le programme du Conseil National de la Résistance en 1944 : « nous, combattants de l'ombre, exigeons la mise en place d'un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion par les intéressés et l'État. »

Au poste de ministre du travail, en deux ans seulement, il rétablit les libertés syndicales, il créa la généralisation des retraites, un système de prestations familiales unique au monde, les comités d'entreprises, le statut de délégué du personnel, la médecine du travail, la majoration des heures supplémentaires, etc.

C'est à lui que nous devons aujourd'hui cet humanisme qui permet à n'importe qui d'être soigné sans se préoccuper de savoir qui paiera et quand le paiement sera effectif.

N'oublions pas que dans d'autres pays, il faut donner sa carte bleue avant même d'être accepté dans un hôpital !

Notre système de soin repose sur ces valeurs de partage portées par ce militant de la Confédération Générale du Travail qui disait : « jamais nous ne tolérerons que soit rogné un seul des avantages de la Sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie cette loi humaine et de progrès. »

La CGT fut d'ailleurs la cheville ouvrière de la mise en place concrète sur les territoires de la Sécu.

Leur travail fut complexe et difficile, mais le résultat porte ses fruits depuis 70 ans.

Artiste de la plus respectable des politiques, Ambroise Croizat a mis tout son art au service de l'intérêt des gens, et il a été reconnu comme tel par le peuple français dont environ un million

de personne accompagna sa dépouille en 1950 depuis la Maison des Syndicats jusqu'au cimetière du Père Lachaise.

Alors oui, c'est un peu aussi grâce à Ambroise Croizat que cette convention existe.  
Et son humanisme consubstantiel permet que chacun vienne en France pour être soigné.  
Beaucoup de citoyens d'Europe et d'ailleurs viennent dans nos frontières pour y être soigné par nos équipes soignantes de très grande qualité.

Nous sommes donc loin des discours abjects que j'ai pu lire qui explique que ce protocole permettra aux Algériens de venir plus nombreux se faire soigner en France.  
C'est faux et je tenais à le dire ici : seule la plus misérable des idéologies est capable de tant de mensonges.

Le groupe GDR votera donc pour cette convention.